



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2022-102

PUBLIÉ LE 18 MAI 2022

Sommaire

Centre hospitalier de Vire /

14-2022-05-13-00007 - DELEGATION DE SIGNATURE (2 pages)	Page 3
14-2022-05-13-00008 - DELEGATION DE SIGNATURE (2 pages)	Page 6
14-2022-05-13-00009 - DELEGATION DE SIGNATURE (2 pages)	Page 9

Préfecture du Calvados / SIDPC

14-2022-05-17-00004 - Arrêté n°2022/SIDPC/PC/026 portant approbation de la révision du plan particulier d'intervention (PPI) des dépôts de pétrole côtiers (DPC) de Mondeville (2 pages)	Page 12
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Centre hospitalier de Vire

14-2022-05-13-00007

DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Docteur Sophie BEUVE-KRUG
Pharmacien, Praticien Hospitalier

Le Directeur de la Direction commune des centres hospitaliers de Flers, Vire et du CHIC des Andaines, soussigné,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35 ;

Vu la nomination de Monsieur David TROUCHAUD, Directeur de la Direction commune des centres hospitaliers de Flers, Vire et du CHIC des Andaines à compter du 16 février 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée au Docteur Sophie BEUVE-KRUG, pharmacien, pour signer les actes liés à l'exécution des contrats de fournitures de produits pharmaceutiques, dans la limite des ouvertures de crédits des comptes visés en annexe.

ARTICLE 2

Madame le Docteur Sophie BEUVE-KRUG devra rendre compte de toute anomalie ou irrégularité et assurera la pleine et entière responsabilité de toute action déléguée. A cet égard, il lui importe de saisir de toute situation pouvant engager l'établissement.

Fait à Vire, le 13 mai 2022

David TROUCHAUD
Directeur de la direction commune des
Centres Hospitaliers de Flers, de Vire
et du CHIC des Andaines



Destinataires
Dr Sophie BEUVE-KRUG
M. le Receveur
Membres du conseil de surveillance
Recueil des actes administratifs
Ensemble du personnel (tableaux d'affichage)

Centre Hospitalier de Flers - CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00
Centre Hospitalier de Vire - BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - VIRE - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47
Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - B.P. 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50

ANNEXE A LA DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU 13 MAI 2022

Pharmacie

Comptes budgétaires de la Pharmacie :

H942110	Spécialités pharmaceutiques
H942111	Antibiotiques anti-infectieux
H942150	Produits sanguins
H942160	Fluides et gaz médicaux
H942170	Produits de base
H942180	Autres produits pharmaceutiques
H942210	Ligatures – Sondes
H942220	Petit matériel médico-chirurgical
H942230	Matériel médico à usage unique
H942270	Pansements
H942280	Autres fournitures médicales
H942360	Produits diététiques
H9426610	Couches et alèses, produits absorbants

Centre Hospitalier de Flers - CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00

Centre Hospitalier de Vire - BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - VIRE - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47

Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - B.P. 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50

Centre hospitalier de Vire

14-2022-05-13-00008

DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Docteur Anita EDERN
Pharmacien, Praticien Hospitalier

Le Directeur de la Direction commune des centres hospitaliers de Flers, Vire et du CHIC des Andaines, soussigné,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35 ;

Vu la nomination de Monsieur David TROUCHAUD, Directeur de la Direction commune des centres hospitaliers de Flers, Vire et du CHIC des Andaines à compter du 16 février 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée au Docteur Anita EDERN, pharmacien, pour signer les actes liés à l'exécution des contrats de fournitures de produits pharmaceutiques, dans la limite des ouvertures de crédits des comptes visés en annexe.

ARTICLE 2

Madame le Docteur Anita EDERN devra rendre compte de toute anomalie ou irrégularité et assurera la pleine et entière responsabilité de toute action déléguée. A cet égard, il lui importe de saisir de toute situation pouvant engager l'établissement.

Fait à Vire, le 13 mai 2022

David TROUCHAUD
Directeur de la direction commune des
Centres Hospitaliers de Flers, de Vire
et du CHIC des Andaines



Destinataires
Dr Anita EDERN
M. le Receveur
Membres du conseil de surveillance
Recueil des actes administratifs
Ensemble du personnel (tableaux d'affichage)

Centre Hospitalier de Flers - CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00
Centre Hospitalier de Vire - BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - VIRE - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47
Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - B.P. 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50

ANNEXE A LA DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU 13 MAI 2022

Pharmacie

Comptes budgétaires de la Pharmacie :

H942110	Spécialités pharmaceutiques
H942111	Antibiotiques anti-infectieux
H942150	Produits sanguins
H942160	Fluides et gaz médicaux
H942170	Produits de base
H942180	Autres produits pharmaceutiques
H942210	Ligatures – Sondes
H942220	Petit matériel médico-chirurgical
H942230	Matériel médico à usage unique
H942270	Pansements
H942280	Autres fournitures médicales
H942360	Produits diététiques
H9426610	Couches et alèses, produits absorbants

Centre Hospitalier de Flers - CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00

Centre Hospitalier de Vire - BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - VIRE - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47

Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - B.P. 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50

Centre hospitalier de Vire

14-2022-05-13-00009

DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Docteur Jean-Pierre JOURDAN
Pharmacien, Praticien Hospitalier

Le Directeur de la Direction commune des centres hospitaliers de Flers, Vire et du CHIC des Andaines, soussigné,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35 ;

Vu la nomination de Monsieur David TROUCHAUD, Directeur de la Direction commune des centres hospitaliers de Flers, Vire et du CHIC des Andaines à compter du 16 février 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée au Docteur Jean-Pierre JOURDAN, pharmacien, pour signer les actes liés à l'exécution des contrats de fournitures de produits pharmaceutiques, dans la limite des ouvertures de crédits des comptes visés en annexe.

ARTICLE 2

M. le Docteur Jean-Pierre JOURDAN devra rendre compte de toute anomalie ou irrégularité et assurera la pleine et entière responsabilité de toute action déléguée. A cet égard, il lui importe de saisir de toute situation pouvant engager l'établissement.

Fait à Vire, le 13 mai 2022

David TROUCHAUD
Directeur de la direction commune des
Centres Hospitaliers de Flers, de Vire
et du CHIC des Andaines



Destinataires

Dr Jean-Pierre JOURDAN

M. le Receveur

Membres du conseil de surveillance

Recueil des actes administratifs

Ensemble du personnel (tableaux d'affichage)

Centre Hospitalier de Flers - CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00

Centre Hospitalier de Vire - BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - VIRE - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47

Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - B.P. 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50

ANNEXE A LA DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU 13 MAI 2022

Pharmacie

Comptes budgétaires de la Pharmacie :

H942110	Spécialités pharmaceutiques
H942111	Antibiotiques anti-infectieux
H942150	Produits sanguins
H942160	Fluides et gaz médicaux
H942170	Produits de base
H942180	Autres produits pharmaceutiques
H942210	Ligatures – Sondes
H942220	Petit matériel médico-chirurgical
H942230	Matériel médico à usage unique
H942270	Pansements
H942280	Autres fournitures médicales
H942360	Produits diététiques
H9426610	Couches et alèses, produits absorbants

Centre Hospitalier de Flers - CS 60219 - Rue Eugène Garnier - 61104 FLERS - Standard : 02 33 62 62 00

Centre Hospitalier de Vire - BP 80156 - 4 rue Émile Desvaux - VIRE - 14504 VIRE NORMANDIE - Standard : 02 31 67 47 47

Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - B.P. 99 - Rue Sœur Marie Boitier - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Standard : 02 33 30 50 50

Préfecture du Calvados

14-2022-05-17-00004

Arrêté n°2022/SIDPC/PC/026 portant
approbation de la révision du plan particulier
d'intervention (PPI) des dépôts de pétrole côtiers
(DPC) de Mondeville



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2022/SIDPC/PC/026 portant approbation de la révision du plan particulier d'intervention (PPI) des dépôts de pétrole côtiers (DPC) de Mondeville

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la directive n°2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite « directive Seveso 3 » ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN en qualité de préfet du Calvados ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention ;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 28 mars 2018, portant révision du plan particulier d'intervention de l'établissement des dépôts de pétrole côtiers de Mondeville ;

Vu l'étude de dangers fournie par l'exploitant le 12 décembre 2013 et ses compléments apportés en 2014, 2016, 2017 et 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le plan particulier d'intervention des dépôts de pétrole côtiers (DPC) de Mondeville, approuvé le 30 décembre 2003 et révisé en mars 2018, est abrogé et remplacé par le présent document. Il est intégré au dispositif ORSEC départemental dont il constitue une disposition spécifique.

Article 2 : les communes de Caen, Colombelles, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville, situées dans le périmètre d'application du PPI, sont tenues de maintenir à jour et opérationnel leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site Internet : www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de cabinet du préfet du Calvados, les maires des communes de Caen, Colombelles, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

A Caen, le 17 MAI 2022

Le préfet



Thierry MOSIMANN